Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 062-216206458-20260608-DEC_2026_19-BF

République Française
Département du Pas-de-Calais

Mairie
Oye-Plage
62215

DECISION N° 2026/19

OBJET : Tarification « Régie cantine et accueils périscolaires OYE-PLAGE ».

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 21 mars 2026, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'ouverture d'une garderie périscolaire à l'école de l'Etoile à compter du 1er septembre 2026,
- Considérant qu'il y a lieu de fixer une tarification pour ce nouveau service,
- Considérant la volonté de réviser la tarification des accueils périscolaires du matin et du soir,
- Considérant la suppression du service « accueil anticipé du matin de l'école de l'Etoile »,

DECIDE

ARTICLE 1er:

De fixer, à partir du 1er septembre 2026, les tarifs de la « Régie cantine et accueils périscolaires OYE-PLAGE » comme suit :

		QF CAF ≤ 442	443≤QF CAF ≤616	QF CAF ≥ 617
Restaurant municipal - *Repas maternelle*		1,45€	2,15€	2,85€
Restaurant municipal - *Repas élémentaire*		1,60€	2,30€	3.00€
Accueil de loisirs périscolaire (garderie)	Matin	0.75€		0.85€
	Soir	0.75€		0.85€
Garderie périscolaire de l'école de l'Etoile	Matin	0.75€		0.85€
	Soir	0.75€		0.85€

Accueil de loisirs du mercredi		QF CAF ≤ 442			443≤QF CAF ≤616			QF CAF ≥ 617		
		½ journée	½ journée (matin) avec repas	Journée avec repas	½ journée	½ journée (matin) avec repas	Journée avec repas	½ journée	½ journée (matin) avec repas	Journée avec repas
	Ansériens	2.20€	3.65€	6.80€	2.60€	4.75€	7.60€	3.00€	5.85€	8.40€
	Extérieurs	3.20€	4.35€	10.00€	3.80€	5.95€	10.80€	4.50€	7.35€	11.60€
Garderie matin Accueil de loisirs du mercredi		0.75€						0.85€		
Garderie soir Accueil de loisirs du mercredi		0.75€						0.85€		

Restaurant municipal - *Repas personnel communal*	3.30€
Restaurant municipal - *Repas personnel Education Nationale et personnes extérieures*	4.45€

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 062-216206458-20260608-DEC_2026_19-BF

ARTICLE 2 :

Pour toute inscription hors délais, une majoration (en plus de la tarification prévue à l'article 1) sera appliquée comme suit :

- 2.00€ le repas par enfant pour la restauration scolaire,
- 4.00€ l'accueil de loisirs périscolaire et la garderie périscolaire de l'école de l'ETOILE,
- 5.00€ la ½ journée pour l'accueil de loisirs du mercredi sans repas
- 8.00€ la ½ journée pour l'accueil de loisirs du mercredi avec repas
- 10.00€ la journée pour l'accueil de loisirs du mercredi

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur du service de gestion comptable de CALAIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en sous-préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 08 juin 2026

Olivier MAJEWICZ
Maire d'OYE-PLAGE

Olivier MAJEWICZ
Maire d'OYE-PLAGE
10 juin 2026

Adresse postale : **87, place de l'Union européenne** / **62215 Oye-Plage** / *Téléphone*: **03.21.46.43.43** /
Télécopie: **03.21.46.43.49 /** *Adresse électronique*: secretariatdumaire@oye-plage.fr